

**Conseil Consultatif de Quartier  
GROS CAILLOU**

Mardi 04 décembre 2014

**Madame Marguerite CHEVREUL**

**Nombre de personnes présentes** : une cinquantaine

**Ouverture de la séance à 18h40, par Monsieur Olivier Le QUERE, Maire-adjoint délégué aux Conseils de Quartier, présidée par Marguerite CHEVREUL, Conseiller d'arrondissement, déléguée à la Solidarité et aux Relations avec les communautés religieuses.**

**Ordre du jour :**

1. Organisation du conseil de quartier avec la nomination de référents par activité, nomination d'un secrétaire permanent et tirage au sort d'un nouveau conseiller de quartier.
2. Suivi des questions du dernier conseil de quartier
3. Champ de Mars et « Fans Zone » de l'Euro en 2016
4. Informations / Questions / Remarques concernant la période des fêtes de fin d'année
5. Questions diverses
6. Communication de l'agenda culturel de la Mairie du 7<sup>e</sup>

**1. Nomination de référents par activité, nomination d'un secrétaire permanent et tirage au sort d'un nouveau conseiller de quartier.**

Mme Marie Jacqueline LAURIAU est désignée comme secrétaire permanent.

En début de séance, Monsieur Olivier Le QUERE procède en remplacement de M. Alexandre DURAND suppléant n°2 du titulaire n°2, M. Mathieu GAFANHA par tirage au sort. **Mme Annick SAISON** est désignée.

M. Le QUERE apporte des indications sur les missions et les pôles qu'il convient de mettre en place dans le quartier du Gros Caillou, en s'inspirant de ceux qui fonctionnent déjà au sein d'autres conseils de quartiers : dans certains secteurs de la vie du quartier, il est important de recenser les problèmes et d'étudier les moyens de les résoudre, de mettre en place une interaction entre les habitants et la mairie d'arrondissement. A cet effet, pour chacun des pôles, identifiés sur des problématiques majeures, un référent doit être désigné ; il sera fortement impliqué dans le circuit d'information et de proposition :

- Voirie & propreté : M. Mathieu GAFANHA
- Sécurité : Mme Pascale HACKERMANN
- Espaces verts et Champ de mars : M. Bernard LOING (association du Champ de mars)
- Voirie & espaces public : M. Fabrice BARCQ
- Urbanisme : Mme Marie-Jacqueline LAURIAU

## **2. Suivi des questions suite au dernier CCQ du mois de septembre :**

Mme Marguerite CHEVREUL reprend les différents signalements qui avaient été relevés lors du dernier conseil de quartier :

### **Empiètement sur la voie publique à l'angle de la rue du Champ de Mars et de la rue Cler.**

Les établissements LE TRIBECA au 36 rue Cler, LE CAFE CENTRAL au 40 rue Cler et LE CAFE DU MARCHE au 38 rue Cler, ont été verbalisés ainsi que d'autres établissements : le Leader Price, l'hôtel Lassere, le petit Cler.

**L'encadrement et le gardiennage du Champ de Mars :** la surveillance diurne est assurée par les Agents d'Accueil et de Surveillance affectés à cet espace. Ils sont au nombre de 16, dont 2 agents chefs. Ils travaillent tous les jours de l'année de 8h00 à 19h00. Dans ces conditions, ils sont répartis en 2 groupes de 8 agents. Compte-tenu des absences et de l'amplitude de la journée, ils sont entre 4 et 7 à un même moment sur ce site.

La surveillance nocturne est assurée par les inspecteurs de sécurité de la DPP et en cas de besoin par la Police. Tous les Parisiens veulent plus d'agents sur les jardins qu'ils fréquentent. Augmenter tous les effectifs de surveillance aurait un coût considérable, ne serait-ce qu'en termes de locaux sociaux. Ceux-ci sont dimensionnés pour les effectifs actuels, et sont déjà très justes, compte-tenu des travaux qui ont du être réalisés afin qu'ils soient tous « féminisés », ce qu'impose la Loi.

Si les administrés ont des suggestions à faire, la DEVE est à leur écoute.

**Le nettoyage du Champ de Mars :** D'avril à octobre, le nettoyage du Champ de Mars commence le matin à 6h00. Une entreprise privée procède au nettoyage complet du site. Le relais est pris par les agents des espaces verts. La Direction des espaces verts (DEVE) dispose sur le seul Champ de Mars de 8 cantonniers, dont la tâche est de ramasser les papiers et d'entretenir le mobilier, clôtures, bancs..., et de 23 jardiniers, qui eux aussi assurent en partie à des tâches de nettoyage. Au surplus, durant la période estivale, l'entreprise privée revient le soir pour nettoyer. Entre novembre et mars, ce sont les agents de la DEVE qui assurent cette fonction tout le long de la journée. L'accumulation de déchets autour du kiosque à musique a bien été prise en compte, le nécessaire sera fait.

M. René-François BERNARD rappelle les mesures déjà prises pour lutter contre les incivilités, comme l'opération propreté "coup de poing" effectuée cet été. Ces actions sont efficaces, car elles réduisent d'un tiers les incivilités, mais elles restent limitées et ponctuelles. Certaines contraintes accentuent les incivilités : ainsi, les emplacements consacrés au stockage des feuilles en automne attirent le dépôt sauvage de déchets.

Pour lutter contre les rats, les services de dératisation de la Préfecture de police interviennent deux fois par an, le SMASH (Mairie de Paris) opère également. Les mesures de dératisation trouvent leurs limites, car les appâts ne peuvent être déposés en dehors des gîtes, en raison des risques pour les animaux domestiques. L'installation de corbeilles avec sacs plastiques a permis de réduire les désordres causés par les corneilles. La suggestion d'introduire des chats sur le Champ de Mars n'a pas été retenue.

En ce qui concerne le mur de la paix, M. Philippe VALLI, directeur de cabinet du Maire du 7ème, rappelle que le tribunal administratif de Paris a rendu un avis, relevant le caractère illégal de cette construction. La situation est complexe car la Ville de Paris, propriétaire du site, se refuse à demander le déménagement de la construction ; elle n'en assure pas toutefois l'entretien. Compte tenu de la dégradation du lieu, le préfet de police a pris un arrêté interdisant l'accès au mur de la paix. Pour sortir de cette impasse, l'Etat pourrait décider de déménager cette construction dans un autre lieu; si le coût du transfert ne semble plus un obstacle, le verrou reste d'ordre politique.

### **3. Champ de Mars et « Fans Zone » de l'Euro de football en 2016**

Mme Marguerite CHEVREUL évoque le projet de «Fans Zone » prévu sur le Champ de Mars à l'occasion de l'Euro de football en juin-juillet 2016. Il s'agit d'un projet très lourd autour de la compétition consistant à construire un village destiné aux supporters. Ce village comptera de nombreuses animations, concerts et événements. M. Olivier Le QUERE précise que le Conseil u 7<sup>e</sup> arrondissement, défavorable à ce projet, a voté un Vœu le 6 novembre 2014 en ce sens :

- Demande une mise en place d'autres « Fans Zones » afin de désengorger le Champ de Mars ;
- Demande une compensation en termes d'effectifs de personnels et en moyen budgétaire pour l'entretien du Champ de Mars pendant et après la compétition
- Enfin, le conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement a demandé que les habitants et les conseils de quartiers concernés soient consultés.

Ce vœu n'a pas été voté par le Conseil de Paris.

M. Bernard LOING, président de l'association des amis du Champ de Mars, détaille le projet de la "fans zone". Durant l'Euro de football qui se déroulera du 10 juin au 10 juillet 2016, une zone d'accueil ("fans zone") concentrera l'accueil des supporters pour les 51 matches prévus. Cette zone d'accès gratuit pourra accueillir 120 000 personnes simultanément, soit plus de 6 millions cumulés sur un mois. Cette zone comportera un espace de retransmission avec deux écrans géants, installés dos à dos entre l'Ecole militaire et la place Jacques Rueff, un village pour les sponsors de l'UEFA, un village de restauration, un village de collectivités, un village pour les partenaires de la ville de Paris. Le coût de ce dispositif, confié à un opérateur unique, est estimé à 5,45 millions d'euros, dont 1,6 million à la charge de la ville de Paris.

L'association des amis du Champ de Mars demande que cette manifestation soit annulée sur le lieu prévu et qu'elle soit installée sur un site plus adapté. L'association envisage une action juridique et une action médiatique en faisant valoir le "sabotage" du site, détourné de sa destination originelle. Il est important que la mairie du 7ème et des arrondissements voisins concernés (15ème et 16ème) apportent leur soutien actif à ces actions.

M. René-François BERNARD précise aussi que le projet de cette « FAN ZONE » est aussi et surtout une volonté de l'UEFA.

M. Bernard LOING rappelle que l'action de l'association concerne particulièrement les habitants riverains du Champ de Mars et que l'utilisation abusive du site dévalorise leurs biens. L'association prévoit la mise en œuvre d'une étude de "jauge" du site, à l'instar des études déjà faites sur des sites

attirant un grand public. Cette étude de “jauge” est nécessaire, mais implique un financement à trouver.

#### **4. Informations et questions diverses concernant les festivités de fin d'année**

Mme Marguerite CHEVREUL annonce le concours de vitrines de Noël lancé dans le 7<sup>e</sup> arrondissement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

D'autres événements seront prévus, notamment à la Mairie du 7<sup>e</sup> : chasse au trésor, goûter de Noël, et encore la galette des rois le 20 janvier 2015.

#### **5. Question diverses**

Les difficultés subsistent en ce qui concerne l'occupation illicite du domaine public par certains cafés et restaurants, notamment dans le secteur de la rue Cler et de la rue Saint Dominique ; en particulier le café « Le Malar » au coin de la rue Malar ainsi que rue Saint Dominique, encombrée par l'arbre de Noël installé par le Café Thoumieux.

Rue Cler, l'installation de terrasses au-delà du périmètre autorisé a été sanctionnée par des amendes de 1 500 euros infligées à trois cafés. Il semble que cela ne soit pas encore suffisamment dissuasif.

Concernant le développement des commerces et restaurants touristiques, certains habitants s'interrogent sur la possibilité de limiter le nombre de ces commerces et restaurants qui ne semblent pas respecter les règles d'urbanisme commercial (certains n'ayant pas de vitrines et débordant de marchandises sur le trottoir). M. Philippe VALLI rappelle que la liberté de commerce et d'industrie ne permet pas d'exercer un contrôle étroit de ce type d'activité; le pouvoir d'intervention de la Direction de l'urbanisme de la Mairie de Paris s'exerce dans le cadre du règlement de la ville.

Pour exercer un droit de préemption, la Mairie de Paris a créé une société d'économie mixte, qui concentre son action sur l'est de Paris. Mme Rachida DATI a demandé à la ville de Paris d'intervenir dans le 7<sup>ème</sup>, notamment aux alentours de la Tour Eiffel ; un refus lui a été opposé au motif que la mono-activité commerciale ne serait pas établie.

A cet égard, le prix du m<sup>2</sup> dans ce quartier est un obstacle aux actions de préemption. M. Jean-Philippe HUBIN, ancien élu du 7<sup>e</sup>, rappelle que depuis longtemps les élus de l'arrondissement sont intervenus auprès de la Mairie de Paris pour s'opposer à ce mouvement, mais sans succès, car ils n'ont pas été soutenus dans leur action. M. Philippe VALLI indique que la réponse donnée à Mme DATI par la ville de Paris est à la disposition des personnes qui sont désireuses d'en connaître le détail.

Certaines personnes soulignent les risques pour la sécurité et les nuisances provoquées par les activités de certains restaurants. Les interventions des services d'hygiène de la Préfecture de police de Paris restent limitées et peu efficaces. Les actions en justice sont longues et rarement suivies d'exécution.

Une personne évoque l'état de délabrement du local de l'ancienne boulangerie “Poujauran” et souhaite savoir ce qui peut être fait.

Salle Jean Nicot : une habitante souligne l'inadaptation des locaux et leur petitesse au regard des nombreuses activités diverses (sportives, sociales, etc.). Une salle de sport serait opportune dans l'arrondissement au regard des attentes des habitants. M. René-François BERNARD est conscient de ces difficultés ; il est déjà intervenu auprès du centre d'action social en charge de la gestion de cette salle. Il interviendra à nouveau pour que le partage de son usage soit amélioré.

Concernant le Centre culturel russe quai d'Orsay : Mme Pascale ACHERMANN rend compte de la réunion qui s'est tenue en présence de M. WILMOTTE, architecte du projet. Ces travaux, dont le coût est assuré par la Fédération de Russie à hauteur de 100 millions d'euros, devraient prendre fin en octobre 2016. Le projet comporte l'édification d'une église en pierre de Bourgogne avec des bulbes en or mat de 13m de hauteur, des logements pour les religieux, une allée végétalisée ouverte le jour, 500 m<sup>2</sup> d'espaces verts, un centre culturel, une bibliothèque, un café-restaurant, une librairie, un auditorium.

Enfin, l'enquête publique concernant le plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7ème arrondissement (PSMV) a été annulée pour vice de forme ; une nouvelle enquête sera réalisée à la mairie du 7ème, du 15 janvier au 14 février 2015. Il est important que les habitants de l'arrondissement se mobilisent et donnent leur avis.

**Prochaine réunion : le 3 février 2015 à la Maison des associations**

**FIN DE LA SEANCE.**